

Imaginales

le festival des mondes imaginaires

RÈGLEMENT DU PRIX IMAGINALES DE LA BANDE DESSINÉE

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de BD et de roman historique français et étranger.

Le festival organise plusieurs prix littéraires, essentiellement centrés autour de la littérature de fantasy et décernés tant par des jurys professionnels (Prix Imaginales) que par des jurys de lecteurs (Prix Imaginales des écoliers, collégiens et lycéens ainsi qu'un Prix des bibliothécaires, créé en 2018).

Article 1 – Objectifs littéraires

Le Prix Imaginales de la bande dessinée récompense les meilleures BD d'imaginaire, science-fiction, fantastique et tout particulièrement de fantasy, publiées l'année civile précédente.

Article 2 – Organisation

La sélection :

Les œuvres choisies appartiennent aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la fantasy, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Les BD retenues le sont en raison de leur qualité littéraire, de la richesse de leur imagination ou de leur capacité à susciter la réflexion et le débat chez les lecteurs, quels qu'ils soient. Les BD doivent pouvoir s'adresser à un public adulte. Elles seront sélectionnées pour leur qualité tant scénaristique que graphique.

Il s'agit de BD francophones publiées l'année civile précédente – du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour le prix de 2019 - en édition originale, à compte d'éditeur, diffusés et disponibles en librairie sur le territoire national.

Sont donc exclues : les bandes dessinées publiées à compte d'auteur ou en auto-publication, les BD traduites, les rééditions ou les BD non publiées l'année civile précédente et les BD exclusivement publiées en format numérique.

Les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer un exemplaire de la BD à l'ensemble des membres du comité de sélection avant le 28 février 2019.

Le comité de sélection est souverain pour déterminer les livres nominés, à priori au nombre de cinq.

Le comité de sélection et l'organisation du prix :

La présidence du Prix Imaginales de la bande dessinée est assurée par Jacques GRASSER, Adjoint au Maire.

Le comité de sélection est par ailleurs constitué de huit personnes qualifiées :

- Élisabeth AMBLARD, responsable marketing **Izneo**
- Victor BATTAGGION, rédacteur en chef adjoint **Historia**
- Frédéric BOSSER, directeur du magazine **DBD**
- Jacques GRASSER, adjoint au Maire de la **Ville d'Épinal**
- Geoffrey HEL, coordinateur du Pôle BD des **Imaginales**
- Hubert PROLONGEAU, journaliste **Télérama**
- Olivier SOUILLÉ, directeur de la **Galerie Maghen**
- Stéphane WIESER, directeur des **Imaginales**

Le déroulement :

Les membres du jury déterminent les nominés au prix parmi une sélection proposée par les éditeurs souhaitant participer au concours et/ou parmi leur lecture personnelle (avec l'accord de l'éditeur) pour peu qu'elles correspondent aux critères de sélection des ouvrages.

Le choix des jurés est souverain.

Calendrier :

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 : les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer un exemplaire de la BD à l'ensemble des membres du comité de sélection.

Avril : annonce des cinq auteurs nominés par la direction du festival.

Mardi 15 mai : proclamation du lauréat 2019.

Samedi 25 mai : remise du prix au festival des Imaginales.

Le lauréat sera invité automatiquement à l'édition 2020 du festival et s'engage à être présent.

Article 3 - Modalités d'inscription

La demande de participation des éditeurs ou des auteurs doit être adressée à Corinne ARROUEY : corinne.arrouey@epinal.fr / 03 29 68 51 23

Elle en informera les membres du comité de sélection et communiquera les adresses postales des membres du jury pour leur faire envoyer les livres.

Article 5 - Communication

Le festival assurera la communication du Prix et des ouvrages sélectionnés sur l'ensemble des supports de communication : site internet, réseaux sociaux, site du festival, etc.

Article 6 - Dotation et remise du prix

Le lauréat recevra de la Ville d'Épinal, une récompense à hauteur de 500 €.

La présence physique du lauréat ou d'un représentant est indispensable pour que le prix lui soit remis.

Article 7 - Acceptation du règlement

La participation au Prix Imaginales de la BD entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.